



Contact :

Une ville propre, c'est l'affaire de tous. Chacun d'entre nous doit se responsabiliser. En tant que citoyen, nous devons respecter l'environnement dans lequel nous vivons. Une politique municipale volontaire et dynamique ne peut réussir qu'avec des gestes quotidiens et collectifs pour préserver nos rues, nos squares et nos trottoirs.

Centre Technique Municipal
3, rue du Chemin-Vert
ZAE du Chemin-Vert
Tél. : 01 39 37 48 98

La propreté de notre ville est une priorité. Il s'agit d'une volonté qui doit être partagée par tous les citoyens, tous les élus et tous les agents de la ville. Malgré tous les efforts des services de la ville pour nettoyer les trottoirs, vider les poubelles, collecter les déchets et lutter contre les dépôts sauvages, beaucoup reste à faire. Des agents de propreté urbaine sont chargés du ramassage des feuilles, des papiers et du désherbage sur cinq secteurs définis.

- secteur 1 : rond-point de Chambly - Pont berger - Centre commercial "les Arcades" - ruelle du Bouquet - Sente du Petit Marais
- secteur 2 : le Village
- secteur 3 : Mairie - avenue Vermeire - PSGR - avenue Jean Jaurès - Pont de Beaumont - Sente de la Copette - Colette Besson
- secteur 4 : Berges de l'Oise
- secteur 5 : Les Fresnoys

Le service propreté

Le service de la propreté urbaine est chargé principalement du balayage manuel et mécanique des caniveaux, voies piétonnes ainsi que des trottoirs et parkings de la Ville de Persan. Il assure également :

- le lavage des zones piétonnes,
- le balayage des cours des écoles maternelles et primaires,
- le ramassage et l'entretien des corbeilles à papiers,
- l'entretien du mobilier urbain et des aires de jeux,
- le ramassage des papiers sur les espaces verts.

Le service espaces verts

Le service espaces verts est chargé d'assurer l'entretien des espaces verts dits d'accompagnements, situés aux abords des immeubles et des voies. il assure également :

- la tonte des gazons,
- la découpe des bordures, des allées, massifs, haies, pelouses,
- les labours au pied des tiges, des conifères, des massifs arbustifs, des haies,
- les binages des massifs arbustifs, des haies, des plantes vivaces, des plantes annuelles,

- la taille des arbres, arbustes en isolés en massifs ou en haies, rosiers, des hampes florales, des plantes vivaces et bulbeuses...
- le désherbage.

Source URL: <https://www.ville-persan.fr/article/la-proprete-urbaine>